



# **SINT FUTURE PRESTIGE 0W-30**

## *Fiche technique*

Description: **Huile moteurs très performante de la dernière génération, entièrement synthétique et à économies d'énergie. Convient à tous moteurs à essence 4T et diesel avec ou sans turbo**

Propriétés: L'utilisation d'huiles de bases synthétiques haut de gamme, associées à un paquet d'additifs très performants confère au produit les caractéristiques suivantes :

- viscosité très élevée et par conséquent excellente tenue lors des démarrages à froid
- garantit une lubrification parfaite jusqu'à -30°C
- excellente stabilité par températures extrêmement élevées
- remarquable propreté du moteur, vu l'absence de boues
- faible résistance aux frottements d'où réduction de l'usure
- économies de carburants lors du fonctionnement à régimes élevés
- consommation d'huile réduite, vu sa faible volatilité

Applications: Cette huile moteurs à économies d'énergie permet d'espacer les intervalles de vidanges. Son utilisation est prévue pour toutes les voitures faisant appel aux spécifications mentionnées ci-dessous. Initialement ce produit a été développé pour le group VW.  
**Ne pas utiliser ce produit si la norme VW 503.01 est exigée !**

Spécifications: ACEA A1/B1, A5/B5 VW 503.00 / 506.00 / 506.01 (level)

Stockage: Le stockage des huiles minérales doit être effectué avec précaution. Les emballages doivent être entreposés dans un local fermé ou au moins à l'abri, et ne doivent pas être soumis à l'action directe des rayons du soleil ou du gel. En cas de stockage à l'extérieur, tenir les fûts en position horizontale. Code-ODS: 1470

Caractéristiques:	Viscosité cinématique à 40°C (cSt)	Viscosité cinématique à 100°C (cSt)	Indice de viscosité	Densité à 15°C (kg/lt.)	Point d'éclair (°C)	Point d'écoulement (°C)
SINT FUTURE PRESTIGE 0W-30	55.3	10.1	174	0.857	226	-50

Sous réserve de changement



# SINT FUTURE PRESTIGE 0W-30

## Fiche de sécurité

selon 1907/2006/CE

### 1. Identification de la substance / de la préparation et de la société / entreprise

Nom du produit	SINT FUTURE PRESTIGE 0W-30		
Emploi de la substance / préparation	Huile moteur pour voitures automobiles		
Fournisseur	TAMOIL SA Beckenhofstrasse 6 8006 Zürich Téléphone 0041 43 499 16 16 Fax 0041 43 499 16 00		
Numéro d'appel d'urgence	145	Centre toxicologique, Zurich	
	0041 43 499 16 16	TAMOIL SA, Zürich	

### 2. Composition / informations sur les composants

Code(s) d'identification: Mélange des substances mentionnées ci-après contenant des compléments inoffensifs

Composants dangereux:

	stabilisiertes Alkylphenol	R 53	2,5 – 10%
CAS: 68649-42-3 EINECS: 272-028-3	Zinkdialkyldithiophosphat	Xi, N; R 38-41-51/53	1 – 2,5%

#### Description

Huile de base hautement raffinée (IP346 DMSO extrait <3%)

Le texte des renseignements sur les dangers ressort du chapitre 16

### 3. Identification des dangers

Principaux dangers: néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la «Directive générale de classification pour les préparations de la CE», dans la dernière version valable.

Système de classification: La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications données par les fournisseurs.

### 4. Premiers secours

Remarques générales: pas des mesures spéciales à prendre

- Après inhalation: Amenée d'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin
- Après contact avec la peau: En général non-irritant pour la peau
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir. Appeler un médecin immédiatement

Note au médecin traitant:

- En cas d'ingestion accidentelle: En cas d'ingestion ou de vomissement, danger de pénétration dans les poumons.  
Ne pas vomir!  
Le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés

### 5. Mesures de lutte contre incendie

- Moyens d'extinction: Mousse  
Produit chimique sec  
Extincteur / spray à neige carbonique

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés: En cas de chauffage ou d'incendie, formation de gaz toxiques possible.

Équipement spécial de sécurité: Utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant  
Porter une tenue de feu complète



## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Les précautions individuelles:** Porter un vêtement personnel de protection

**Mesures pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

**Méthodes de nettoyage / récupération:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, farine fossile, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

**Indications supplémentaires:** Aucune substance dangereuse n'est dégagée  
Informations pour manipulation sûre voir chapitre 7  
Informations pour protection individuelle voir chapitre 8  
Informations pour élimination voir chapitre 13

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

**Précautions à prendre pour la manipulation:** Respecter les règles générales sur le travail avec les huiles minérales  
Éviter les brouillards d'huiles

**Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources inflammation. Ne pas fumer.

### Stockage

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

**Indications concernant le stockage commun:** néant

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker dans un endroit frais et sec

**Classe de stockage:** le règlement des mesures de sécurité de travail (BetrSichV): -

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indications, voir point 7

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Valeur MAK du brouillard d'huile 5 mg/m<sup>3</sup>

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

### Équipement de protection individuel

**Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits pétroliers ainsi que chimiques

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation

**Protection des mains:** Gants de protection - résistant au produit

**Matériau des gants:** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Caoutchouc nitrile / gants en PVC / gants en néoprène

**Temps de pénétration du matériau des gants:** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter

**Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement

**Protection du corps:** Vêtements de travail appropriés

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Indications générales

**Forme:** liquide limpide  
**Couleur:** clair  
**Odeur:** caractéristique

### Changement d'état

**Point de fusion:** non applicable  
**Point d'ébullition:** non applicable

**Point d'éclair:** > 170°C  
**Auto-inflammation:** le produit ne s'enflamme pas spontanément  
**Danger d'explosion:** le produit n'est pas explosif

**Densité à 20°C:** 0,875 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:** insoluble respectivement peu miscible

**Viscosité à 40°C:** 52,6 mm<sup>2</sup>/s

**Teneur en solvants:**  
Solvants organiques: 0,0%



## 10. Stabilité et réactivité

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pour éviter une décomposition thermique ne pas surchauffer

**Réactions dangereuses:** réaction avec des agents oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

**Effet primaire d'irritation de la peau:** pas d'effet d'irritation

**des yeux:** pas d'effet d'irritation

**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu

**Indication toxicologiques complémentaires:** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## 12. Informations écologiques

**Indications pour l'élimination (persistance et dégradabilité):**

**Remarques supplémentaires:** Le produit n'est guère biodégradable

**Indications générales:** Classe de pollution de l'eau 2 (auto-classification): danger pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même en petite quantité

Danger pour l'eau potable même en cas d'écoulement de petites quantités dans le sous-sol

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

**Recommandation:** Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans la canalisation

**Catalogue européen des déchets**

13 02 05 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

**Elimination en CH:**

Code VSS 1470

Emballages non nettoyés

**Recommandation:** Elimination selon les prescriptions officielles

## 14. Informations relatives au transport

**Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train (transfrontalier / dans le pays-même)):**

**Classe ADR/RID – GGVS/E:** -

**Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

**Classe IMDG/GGVSee:** -

**Marine polluant:** Non

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

**Classe ICAO/IATA:** -

## 15. Informations réglementaires

**Marquage selon les directives CE:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits pétroliers ainsi que chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne inclus la directive.

**Identification particulière de certaines préparations:**

Contient du sulfonate de calcium. Peut provoquer des réactions allergiques.

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

**Prescriptions nationales**

Classe de toxicité CH: classe de toxicité libre, contient des composants toxiques

**Classe de pollution de l'eau:** Classe de pollution de l'eau 2 (auto-classification): danger pour l'eau



## 16. Autres informations

Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### R-Phrases relevant

- 38 Irritant pour la peau
- 41 Risque de lésions oculaires graves
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- 53 peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Service établissant la fiche technique:** Tamoil SA, Zürich

**Personne responsable:** Département lubrifiant

### Acronymes et abréviation:

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

Règlement internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the «International Air Transport Association» (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the «International Civil Aviation Organization» (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

**Sources:** 67/548/EEC - Dangerous Substances Directive  
99/45/EEC - Dangerous Preparations Directive